

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ÉCLAIRAGE – 29 juin 2018

CAMELLO Maria. *L'Espagne et le commerce des armes : chiffres records et exportations problématiques*, Éclairage du GRIP, 29 juin 2018, Bruxelles.

<https://www.grip.org/fr/node/2597>



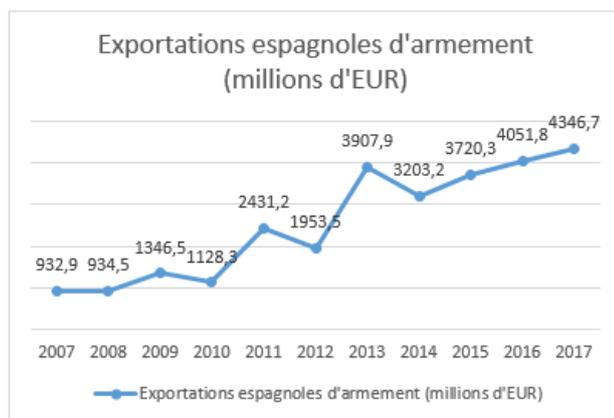
## L'Espagne et le commerce des armes : chiffres records et exportations problématiques

par **Maria Camello**

29 juin 2018

L'Espagne est aujourd'hui le 7<sup>e</sup> plus grand exportateur d'armes conventionnelles au monde après les États-Unis (34 %), la Russie (22 %), la France (6,7 %), l'Allemagne (5,8 %), la Chine (5,7 %) et le Royaume-Uni (4,8 %). Sur la période 2013-2017, les ventes espagnoles d'équipement militaire constituent 2,9 % des exportations au niveau international<sup>1</sup>. Quant au commerce d'armes légères et de petit calibre (ALPC), l'Espagne compte parmi les quinze premiers exportateurs au monde en 2014<sup>2</sup>.

Le Secrétariat d'État au Commerce espagnol publie chaque année un rapport sur les exportations nationales de matériel de défense et de biens à double usage. Le dernier rapport<sup>3</sup>, reprenant les chiffres de l'année 2017, indique que les exportations effectives d'équipement militaire ont atteint un nouveau record historique avec plus de 4 346 millions d'euros, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à 2016.



Source : Secrétariat d'État du Commerce. Élaboré par GRIP.

Ce chiffre représente par ailleurs 20,6 % du montant autorisé sur la même période, c'est-à-dire un total de 522 licences d'une valeur de 21 084,9 millions d'euros, une somme jamais atteinte jusqu'à présent. Cette augmentation du nombre de licences permet de présager une augmentation du chiffre total d'exportations effectives dans les années à venir.

Après les États membres de l'Union européenne (63,7 % des exportations effectives), les principales destinations des exportations d'armes espagnoles en 2017 ont été la Turquie (6,9 %), l'Arabie saoudite (6,2 %), la Malaisie (3,9 %), l'Australie (3,7 %), le Pérou (1,8 %) et Oman (1,7 %).

## L'industrie espagnole d'armement et le contrôle des exportations

En Espagne, le secteur de la défense a connu des changements très importants depuis la fin du franquisme jusqu'à nos jours. Le ministère espagnol de la Défense a vu le jour en 1977, période durant laquelle une trentaine de sociétés d'armement se sont consolidées au niveau national. Au début des années 1990, face à la crise économique, le gouvernement espagnol a décidé de privatiser certaines entreprises de fabrication d'équipement militaire, ce qui a provoqué une vague de fusions et d'acquisitions à l'origine de la formation des grands groupes d'armement actuels. Ce nouveau paysage industriel a permis une croissance spectaculaire du secteur de la défense entre 1990 et 2005. Cependant, comme dans le reste de l'Europe, la crise économique de 2008 a eu une incidence négative sur la demande intérieure. Par conséquent, les industries nationales de défense ont été obligées de se tourner vers les exportations.

D'après les [données officielles](#) du ministère espagnol de la Défense, 256 entreprises sont aujourd'hui actives dans le secteur de l'armement, de la production et de la maintenance d'armes et de leurs composants, des services non militaires dont l'alimentation, la santé, l'habillement ou le logement. En 2016, ces entreprises, répertoriées dans le rapport du ministère, ont occupé 209 086 travailleurs pour la production de biens et de services à usage militaire. L'emploi total mobilisé par le secteur de l'armement en Espagne pour cette période a été estimé à 260 086.

L'industrie espagnole d'armement est active notamment dans la production d'aéronefs militaires, de navires, d'ALPC, de munitions et d'explosifs. Selon la [base de données](#) du Centre Delàs sur l'industrie militaire en Espagne, les principales firmes en matière de défense sont : *Airbus Group* (aéronautique), groupe industriel européen figurant parmi les dix premières entreprises de production d'armes dans le monde<sup>4</sup> ; *Navantia* (naval), considérée comme la 98<sup>e</sup> entreprise du secteur au monde par le SIPRI<sup>5</sup> ; *Indra* (communication et électronique) ; et *Expal Group* (secteur terrestre).

Les entreprises espagnoles d'armement qui désirent exporter doivent introduire une demande de licence auprès de la Commission interministérielle chargée du commerce extérieur des biens militaires et à double usage (JIMDDU)<sup>6</sup>. Cet organe, créé en 1988, est composé de dix représentants de différentes institutions étatiques concernées. Ainsi, cinq de ses membres proviennent du ministère du Commerce, deux du ministère de l'Intérieur, deux du ministère de la Défense et un du ministère des Affaires étrangères. La JIMDDU analyse les demandes d'exportation introduites par les entreprises nationales et informe le Secrétariat d'État au Commerce. Ce dernier décide de l'octroi ou du refus des autorisations. Cette décision prend en compte la législation espagnole (notamment l'article 8 de la Loi 53/2007<sup>7</sup>), les critères d'évaluation établis dans la Position commune de l'UE en matière de contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires<sup>8</sup> et son Guide d'utilisation<sup>9</sup>.

Les données officielles portant sur les exportations du matériel de défense et de biens à double usage en 2017 soulèvent de nombreuses questions quant au respect de la législation espagnole et des critères définis dans la Position commune de l'UE (voir tableau). En effet, de nombreux rapports font état de violations fréquentes et répétées des droits humains et

Pays	Exportations autorisées 2017 (EUR)	Exportations effectives 2017 (EUR)
Turquie	965 919 109	301 455 573
Arabie saoudite	496 258 110	270 165 801
Malaisie	996 451	170 628 116
Australie	12 138 240	159 335 221
Pérou	83 990 192	78 413 635
Oman	148 481 151	72 832 102

Source: Secrétariat d'État du Commerce. Élaboré par GRIP

du droit international humanitaire en Turquie, en Arabie saoudite, en Malaisie, au Pérou et à Oman, premiers destinataires hors UE des armes espagnoles (critères 2 et 6). De plus, l'Espagne devrait opposer un refus d'exporter des armes vers la Turquie, l'Arabie saoudite ou la Malaisie en raison de risques pour la stabilité interne et régionale (critères 3 et 4). Parmi les États qui figurent dans le tableau, certains n'arrivent pas à exercer un contrôle effectif sur les armes achetées (critère 7) ou les utilisent pour, entre autres, soutenir les actions de groupes non étatiques agissant sur le territoire d'un autre État<sup>10</sup> (critère 6 et 7). Il est intéressant de noter que, dans le cas d'Oman, aucun refus d'autorisation n'a été exprimé par un État membre de l'UE depuis 2012<sup>11</sup>. Ce pays a conservé une position neutre à l'égard de la guerre au Yémen et de la crise régionale qui a conduit plusieurs pays de la région à rompre leurs relations avec le Qatar. Cependant, d'après un [rapport](#) d'Amnesty International, les autorités omanaises ne respectent pas les droits humains sur leur territoire, notamment en ce qui concerne les droits des femmes, ou la liberté d'expression et d'association.

## Réponse de la société civile et position des partis politiques

Évolution des exportations espagnoles d'armement à l'Arabie saoudite (EUR)		
2015	2016	2017
584 00 794	154 859 063	496 258 110

Source : Secrétariat d'État du Commerce.  
Élaboré par GRIP

En avril 2018, l'Espagne et l'Arabie saoudite ont signé un accord de coopération, entre la firme navale espagnole *Navantia* et *Saudi Arabian Military Industries* (SAMI)<sup>12</sup>. L'accord porte sur la construction de cinq corvettes *Avante 2200* pour la marine royale saoudienne pour une valeur d'environ 2 milliards d'euros. Il prévoit également la

construction d'une base navale sur le territoire saoudien pour accueillir ces navires. Ainsi, les ONG de la coalition internationale [« Armas bajo control »](#) ont exhorté le gouvernement espagnol à ne pas signer cet accord commercial avec l'Arabie saoudite et à arrêter les ventes d'équipements militaires à ce pays. Depuis 2015, l'Arabie saoudite est à la tête d'une coalition militaire de dix pays intervenant dans la guerre au Yémen où des milliers de civils ont été tués ou blessés lors d'attaques menées par la coalition. Si les exportations d'armement espagnol à destination de l'Arabie saoudite ont diminué sensiblement entre 2015 et 2016 (voir tableau 2), celles-ci sont reparties à la hausse en 2017 en dépit de la poursuite du conflit au Yémen et de l'intervention militaire dirigée par l'Arabie saoudite.

En Espagne, les ONG *Amnestia Internacional España*, *Greenpeace*, *Oxfam Intermón* et *Fundació per la Pau* sont les plus actives pour demander un contrôle plus strict des exportations d'armes et des transferts plus responsables. Dans leur rapport [« Armas sin Control : un oscuro negocio marca España »](#)<sup>13</sup>, elles demandent des réformes en faveur de plus de transparence et de contrôle avant et après les exportations d'équipements de défense. De son côté, le Centre d'études pour la paix J.M. Delàs, membre de plusieurs coalitions internationales (ENAAT, IANSA), mène également des campagnes d'information et de sensibilisation pour promouvoir un commerce plus responsable des armes espagnoles.

Les partis politiques espagnols se sont également prononcés au sujet du commerce et des exportations d'équipements militaires. Le Parti populaire (PP), parti de droite à la tête du gouvernement jusqu'en mai 2018, défend l'importance de l'industrie de défense dans la création directe et indirecte d'emplois au niveau national<sup>14</sup>. Le PP considère que certains aspects de la défense nationale, y compris l'industrie et les transferts d'armes, doivent rester secrets pour protéger la sécurité nationale et les relations extérieures. Il s'est ainsi opposé en 2016 à une réforme de la Loi sur le secret d'État. Le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), parti de centre-gauche au pouvoir depuis mai 2018, propose un renforcement de l'article 8 de la Loi 55/2007 et de la Position commune de l'UE afin d'assurer des transferts

plus responsables. Le PSOE souligne l'importance des rapports des organisations qui travaillent dans les pays destinataires dans le processus d'octroi des licences, et souhaite que le Congrès puisse être plus étroitement impliqué dans cette procédure<sup>15</sup>.

Tout comme le PP, le parti de centre droit Ciudadanos (Cs) accorde une importance particulière au rôle de l'industrie de l'armement dans la création d'emploi. Cependant, Cs appelle au durcissement des critères d'autorisation des accords de vente et à la mise en œuvre de contrôles post-exportation. Le parti demande davantage de transparence et de respect de la législation dans le cadre de ces échanges. De son côté, la coalition de gauche et d'extrême gauche Unidos Podemos (UP) a rappelé la nécessité de ne pas autoriser les exportations de matériel de défense vers des pays qui commettent des violations des droits de l'Homme. En septembre 2017, UP a soumis au Congrès une [proposition](#) visant à publier des informations détaillées sur les exportations d'armement, telles que le type d'équipement, l'utilisateur final, la durée du contrat ou la date concrète d'autorisation. Le fait de rendre ces données accessibles aux citoyens sur le [site du ministère espagnol du Commerce](#) contribuerait à une plus grande transparence dans le domaine des exportations d'armes, notamment à destination de pays problématiques comme l'Arabie saoudite, la Turquie ou l'Irak. Malgré l'opposition du PP et de Ciudadanos, cette proposition a été adoptée<sup>16</sup>.

La dynamique à la hausse des exportations d'armes espagnole pourrait être potentiellement inversée par le nouveau gouvernement socialiste de Pedro Sánchez (PSOE).

\* \* \*

## Auteurs

**Maria Camello** est chercheuse au GRIP dans l'axe « armes légères et transferts d'armes ».

1. SIPRI, 2018, [Trends in International Arms Transfers 2017](#). Consulté en ligne.
2. Holtom P., Pavesi I., 2017, *Trade Update 2017: Out of the Shadows*, Small Arms Survey.
3. Gobierno de España, 2018, *Estadísticas españolas de exportación de material de defensa, de otro material y de productos y tecnologías de doble uso, año 2017*, Secretaría de Estado de Comercio.
4. SIPRI, 2017, [Fact Sheet December 2017](#). Consulté en ligne sur :
5. *Idem*.
6. Gobierno de España, 2018, *document cité*.
7. Une licence d'exportation d'armes doit être refusée « lorsqu'il existe suffisamment d'éléments indiquant que les armes peuvent être utilisées pour violer les engagements internationaux ; mener des actions contre la paix, la stabilité ou la sécurité régionale ou internationale ; pour intensifier les tensions ou les conflits latents ; d'une manière contraire au respect des droits humains ; à des fins de répression interne ou non prévues au moment de l'achat ».
8. Position commune 2008/944/PESC
9. Guide d'utilisation de la Position commune 2008/944/PESC
10. Pour aller plus loin : GÉHIN Léo et JACQMIN Denis, [Bataillons de volontaires et protecteurs de village : utilisateurs finaux à risque en Ukraine et Turquie](#), Note d'Analyse du GRIP, 28 mars 2018, Bruxelles. ; et POITEVIN Cédric. [Prévention des détournements d'armes : faiblesse des pratiques européennes](#), Note d'Analyse du GRIP, 19 mars 2018, Bruxelles.
11. Voir Rapports annuels du COARM.
12. *IHS Jane's Defence Industry*, 2018, « [Spain, Saudi Arabia ink pact on naval systems and vessels](#) ».
13. « Contrôlez les armes : les affaires obscures de l'industrie espagnole ».
14. Congreso de los Diputados, 2017, [Diario de sesiones N°316](#).
15. *Idem*.
16. *El Mundo*, 2017, « [El Congreso rechaza, con los votos de PP, PSOE y Cs, vetar la venta de armas a Arabia Saudí e Irak](#) ».